

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

Le dix-sept avril deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

<u>Date de convocation</u> : 10 avril 2014	Membres en exercice :	19
<u>Date d'affichage</u> : 10 avril 2014	Présents :	14
	Votants :	18

Etaient présents : Catherine MERLEN, Jérôme AVONDE, Didier LEROY, Laurence GINISTY, Florence SIMON, Florence PIHA, Jordan LEGRAND, Karin VALLET, Françoise DENEUVE, Véronique LOUET, Jean-François DESCHAMPS, Christine HAIMET et Patrice PETIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Annie PRIEUR à Jean-Guy LECOUTEUX
Laurent LEFEBVRE à Jérôme AVONDE
Laurent MAS à Catherine MERLEN
Antoine DUPERRON à Jordan LEGRAND

Absent excusé : Pascal KNOBELSPIESS.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2014,

DÉLIBÉRATIONS :

- Budget primitif 2014,
- Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2014,
- Participations financières aux syndicats intercommunaux 2014,
- Désignation d'un membre de la commission intercommunale des impôts directs,
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs,
- Désignation des membres non-élus du CCAS,
- Tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises de Seine-Maritime en 2015,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire précise que deux questions ont été enlevées à l'ordre du jour :

Questions retirées :

- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs,
- Désignation des membres non-élus du CCAS.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 2 avril 2014, lequel est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

BUDGET PRIMITIF 2014

Avant de procéder au vote du budget primitif pour 2014, Monsieur Jean-Guy **LECOUTEUX** présente le budget.

«Le budget primitif 2014 soumis au vote du conseil municipal a été préparé dans la droite ligne des budgets précédents. Ce budget a été étudié lors de notre réunion de travail préparatoire du 9 avril dernier.

Le compte administratif de 2013 ne nous a pas permis d'abonder la section d'investissement de manière aussi importante que les années précédentes (270 000 €, au lieu de 375 000 € en 2012 et 370 000 € en 2011). La situation sera encore plus difficile en 2014 et 2015.

Cette évolution est due aux charges nouvelles de la commune, notamment la mise en place de la crèche pour laquelle il nous faut avancer les coûts de fonctionnement avant de percevoir les participations de la CAF (donc situation consommatrice de trésorerie l'année de mise en place du système).

Il nous faudra aussi supporter les coûts de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, même si des aménagements nous ont été promis par Monsieur le Premier Ministre.

Nous subissons aussi comme toutes les communes de France, les effets de la réforme des collectivités territoriales et de la suppression de la taxe professionnelle. Le FDPTP (fonds départemental de péréquation de TP ne nous est plus versé, soit un manque à gagner de 60 à 70 K€. La compensation versée par l'Etat (Fonds National de Garantie des Ressources – FNGS) représente moins de 50% du FDPTP (29 326 €).

Ceci nous conduit de nouveau à subir « l'effet de ciseau », les ressources progressent insuffisamment par rapport aux dépenses qui continuent d'augmenter :

- *évolution des prix, même si elle reste limitée ces derniers temps,*
- *évolution des coûts salariaux (salaires et charges), à effectifs constants, découlant de la structure des effectifs en place (effet G. V. T.),*
- *etc...*

Toutes ces évolutions et incertitudes cumulées nous interdisent plus que jamais tout dérapage de quelque nature que ce soit, il nous faut constamment adapter notre train de vie au contexte économique, et une chose est certaine, si nos revenus (nos disponibilités) baissent, nos dépenses baisseront dans tous les domaines sans exception.

Cependant, nous bénéficierons à court terme des effets de l'accroissement de la population de notre commune, avec l'arrivée de nouveaux habitants, ZAC des Génétais.

Les taux d'imposition à Belbeuf, n'augmenteront pas en 2014, restant ainsi au même niveau que ceux votés depuis le BP 2002.

A titre d'information, je vous indique les taux maximum pour l'année 2014, à ne pas dépasser, à savoir :

	Taux maximum pour l'année 2014 à ne pas dépasser	Taux votés par la commune en 2013	Taux proposés par la commune en 2014
Taxe d'habitation	52.35 %	10.42 %	10.42 %
Foncier bâti	62.63 %	21.47 %	21.47 %
Foncier non bâti	116.75 %	72.51 %	72.51 %

La situation financière de notre commune reste saine, elle est le fruit d'une gestion prudente et rigoureuse qui nous a permis de réaliser nos projets, malgré le désengagement du Département de Seine-Maritime.

Les investissements pour l'année 2014 et aussi pour l'année 2015 seront extrêmement limités, pour les raisons que nous avons précédemment évoquées.

L'endettement un peu plus important à la fin 2013 que par le passé, retrouvera dès l'année 2015, un niveau plutôt modeste, comparé à la moyenne nationale de la strate correspondant à notre commune (elle est en moyenne à 700 €/habitant pour les communes de taille similaire en France :

- 721 € à la fin 2013,
- 622 € à la fin 2014,
- 449 € à la fin 2015,
- et 362 € à la fin de 2016

Après ces explications et échanges de vues, Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX demande au conseil de prononcer l'approbation du budget primitif pour 2013, lequel est équilibré en dépenses et en recettes à :

Pour la section de fonctionnement à :	1 921 350,48 €
Pour la section d'investissement à :	655 487,44 €

FONCTIONNEMENT - BP 2014

DEPENSES

RECETTES

11	CHARGES DE GESTION GENERALES	570 000,00€		002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	16 448,48€
12	CHARGES DE PERSONNEL	960 500,00€		13	ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00€
65	AUTRES CH. GESTION COURANTE	177 500,00€		70	PRODUITS DES SERVICES	175 000,00€
66	CHARGES FINANCIERES	61 000,00€		73	IMPOTS ET TAXES	1 433 694,00€
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00€		74	DOTATIONS SUBV. ET PARTICIPATIONS	252 208,00€
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	0,00€		75	AUTRES PROD. GESTION COURANTE	27 000,00€
22	DEPENSES IMPREVUES	0,00€		76	PRODUITS FINANCIERS	0,00€
23	VIR. SECTION INVESTISSEMENT	152 350,48€		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 000,00€
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 921 350,48€			TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 921 350,48€

INVESTISSEMENT - BP 2014

DEPENSES

RECETTES

001	DEFICIT REPORTE	112 082,16 €		1068	AFFECTATION RESULTAT	270 000,00 €
16	EMPRUNTS - RBT EN CAPITAL	210 000,00 €		21	VIR. A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	152 350,48 €
21	IMMOBILISATIONS	78 114,22 €			RESTES A REALISER	109 554,96 €
	RESTES A REALISER	255 291,06 €		16	EMPRUNTS	
				13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	28 582,00 €
				10	DOTATION FONDS DIVERS (FCTVA + TLE)	95 000,00 €
				001	EXCEDENT REPORTE	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	655 487,44 €			TOTAL GENERAL DES RECETTES	655 487,44 €

Le conseil municipal à l'**UNANIMITÉ ADOPTE** le budget primitif pour l'année 2014, de même que les taux des impôts locaux subséquents, à savoir :

- Taxe d'habitation 10.42%
- Foncier bâti 21.47%
- Foncier non bâti 72.51%

PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire propose que les participations aux syndicats intercommunaux, soient fiscalisées, comme les années précédentes :

Participation au syndicat intercommunal RPA du plateau Est : 3 208,00€

Participation au syndicat du lycée Galilée : 17 346,00€

Participation au syndicat du RAMIPER : 1 951,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les participations aux syndicats intercommunaux.

Ces participations seront réglées par fiscalisation.

PROPOSITION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DE LA CREA

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de la CREA du 17 mars 2014, invitant la commune à proposer un candidat susceptible de devenir membre de la commission intercommunale des impôts directs et propose la candidature de Monsieur Gérard DUVAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette candidature.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2015

En vue de l'établissement de la liste des jurés d'assises pour l'année 2015, 6 personnes sont tirées au sort sur la liste électorale, à savoir :

N°30

ARFI Marvin

16, rue du Closet

Né le 26 mars 1990 à Mont Saint Aignan (76)

N° 1721

VEPIERRE Julien

1, rue du Closet

Né le 26 mai 1987 à Mont Saint Aignan (76)

N° 931

LAGASSE Stéphan

4b, Chemin de la Source

Né le 13 septembre 1988 à Pontoise (95)

N°745

GIORZA Céline

110, route de Paris

Née le 17 juin 1965 à Rouen (76)

N°222

BOURALY Charline

10, allée des Châtaigniers

Née le 22 août 1989 à Rouen (76)

N°913

LAINÉ Rose-Marie née KLEIN

11, rue Pasteur

Née le 7 janvier 1952 à Neuilly sur Seine (92)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures trente-trois minutes.